

## JONATHAN T. FRIED

Ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'OMC ; ancien sous-ministre délégué aux Affaires étrangères et au Commerce international ; ancien conseiller principal en politique étrangère auprès du Premier ministre, Canada

**Jonathan T. FRIED, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'OMC ; ancien sous-ministre délégué aux Affaires étrangères et au Commerce international ; ancien conseiller principal en politique étrangère auprès du Premier ministre, Canada**

Je rappelle que Bill Clinton, à son arrivée à la Maison-Blanche, ne soutenait pas l'ALENA jusqu'à la signature d'accords parallèles additionnels sur le travail et l'environnement. Il est devenu par la suite un ardent défenseur du libre-échange tant sur le plan régional que multilatéral, on peut donc établir ici un certain parallèle. J'essaie là encore de dire la même chose, mais de façon différente. Compte tenu de la capacité de l'OMC à régler les litiges et à imposer un code de règles dans un univers limité, nous avons tendance à considérer que l'OMC est la solution à toute chose. Prenons la situation actuelle dans l'industrie du tabac : des mesures de santé publique visent à interdire l'apposition de la marque des cigarettiers sur les paquets de cigarettes. Ce n'est pas un problème que les négociateurs commerciaux peuvent régler seuls. Il ne peut pas non plus être réglé par la communauté de la propriété intellectuelle à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) via son cadre international pour les brevets, les marques et les droits d'auteur. La question est la suivante : quelle est la relation entre la libre circulation des marchandises et la libre concurrence entre producteurs prônées par l'OMC, les codes internationaux de propriété intellectuelle convenus à l'OMPI et les positions de l'Organisation mondiale de la santé, et d'autres parties prenantes sur le tabac et la santé publique ? Diverses institutions et différents cadres juridiques sont impliqués. Il se peut qu'un jour, un avertissement sur une bouteille de bière – un produit que vous dites inoffensif - fasse également l'objet d'un litige.

Il convient de déterminer avec précision le domaine de compétence de chaque organisation et de privilégier la communication entre ces organisations, tant au niveau national qu'international. Le fait que les experts en commerce disent que tous les aliments doivent circuler librement n'a aucune incidence sur notre sécurité alimentaire. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a établi le CODEX Alimentarius, et l'Office international des épizooties (OIE), définissent en fait les normes de sécurité pour la viande de bœuf et déterminent si vous avez le droit de fermer la frontière en cas d'EBS, etc. Ces normes en effet sont ensuite intégrées dans un contexte propre à l'OMC. Je pense donc que l'objectif de M. Stiglitz et de certains des activistes qui l'ont cité n'est pas le bon, car ils veulent cibler l'OMC, alors qu'en réalité la question qui les préoccupe est de savoir si ces organisations internationales et les régulateurs nationaux associés s'appuient ou non sur des données scientifiques solides. Certains diraient : au diable la science, l'important c'est mon choix social. Je n'aime pas les OGM, qu'ils soient inoffensifs ou nocifs. D'autres diraient que la seule base internationale pour traiter ce genre de questions est de s'appuyer sur les meilleures informations scientifiques disponibles, et si vous avez le choix entre plusieurs mesures, choisissez celle qui est la moins restrictive sur le plan commercial, à condition d'avoir la certitude d'obtenir le même résultat.

Enfin, concernant les multinationales, je suis entièrement d'accord avec Bark Taeho. Là encore, l'OMC, comme le GATT avant elle, a été conçue à l'origine pour apaiser les frictions à la frontière et placer le producteur étranger sur un pied d'égalité en vertu du principe de traitement national. C'est tout. Les accords ne disaient rien au sujet des grandes ou petites entreprises. Par ailleurs, la clause de la nation la plus favorisée stipulait que tout avantage accordé par un pays à un autre devait être accordé à l'ensemble des membres de l'OMC. Une fois que vous êtes sur le marché étranger, vous parlez des conditions de la concurrence pour le consommateur. Cela n'a jamais été la prérogative des disciplines commerciales. Cela relève de la loi sur la concurrence et anti-monopole. Nous avons été nombreux, Canada y compris, à vouloir intégrer la concurrence aux règles universelles de l'OMC au début du cycle de Doha ou même avant. L'UNCTRAD voulait depuis plusieurs décennies que le monde discute des pratiques commerciales restrictives, mais nous en sommes restés à des lois non contraignantes. Un réseau informel mais très étendu dépendant de l'OCDE, appelé *International Competition Network* (réseau international de concurrence), compte

aujourd'hui 70 autorités de la concurrence de pays développés et en développement. Il privilégie le partage des bonnes pratiques et a élaboré une loi de référence sur la concurrence qui est aujourd'hui mise en œuvre dans un nombre croissant de pays, mais personne n'est prêt à transformer cette initiative en traité. Tout projet important de fusion doit faire l'objet d'une demande et d'un examen, à la grande joie des avocats, 19 ou 20 ou 40 demandes et examens de fusion sont à prévoir.

En somme, les questions que vous vous posez sont parfaitement légitimes et relèvent d'un choix social, d'un choix public, mais elles sont également liées aux questions de gouvernance mondiale dont nous avons parlé toute la journée et qui dépassent le cadre de l'OMC. Comment aligner cet univers commercial extrêmement circonscrit sur les autres initiatives internationales de normalisation, de protection des consommateurs, de promotion de la santé publique et des intérêts sociaux ?

**Kemal DERVIS, vice-président de la Brookings Institution responsable de l'économie mondiale, ancien ministre des Affaires économiques de Turquie**

Merci beaucoup. Je pense que nous allons essayer de répondre à quelques questions ou commentaires de la salle, mais j'aimerais ajouter un point. A l'instar de nombreux autres domaines, la mondialisation économique semble dans un certain sens confrontée à de nouvelles barrières. On ne peut que saluer les énormes progrès accomplis au niveau de la zone euro, avec la création de l'euro qui a constitué une formidable avancée, mais nous voici face à de nouvelles barrières. Si nous voulons aller plus loin dans la mondialisation, nous devons améliorer l'harmonisation et renforcer la réglementation de la concurrence ; sinon nous serons coincés. Si nous voulons une coopération monétaire, nous devons nous doter de nouveaux instruments pour réussir. Je pense donc que nous sommes à un moment crucial : si nous n'allons pas de l'avant, il se peut bien que nous revenions en arrière.